018-211801097-20220706-2022 07 60-DE

Accusé certifié exécutoire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réception par le préfei : 09/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation Publie sur UNE D'HENRICHEMONT le site henrichemont file 11.07.2022

DEPARTEMENT DU CHER

| Nombre des Membres | | |
|--------------------|----------|---|
| En exercice | Présents | Nombre de suffrages exprimés : 19 |
| 19 | 16 | Pour: 19 Contre: Abstention: |

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet, à 19h, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 28 juin 2022 s'est réuni en séance ordinaire en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS: Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / REGUER / SEMENCE / HUET / PLAIS / ZEGAN / LAFOND / JANSONNIE / NOYAT / HURIEZ

ETAIENT ABSENTS: Mrs POTELUNE / MORIN /BEUX

ONT DONNE POUVOIR: Mr POTELUNE à Mme MESTRE

Mr BEUX à Mr JANSONNIE Mr MORIN à Mme NERZIC

A été nommé secrétaire : Mr JANSONNIE

Objet : Création d'un poste d'adjoint d'animation

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Après explication de Monsieur le Maire, le conseil municipal

DECIDE de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à compter du 1er septembre 2022 à raison de 30/35 eme

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaires des adjoints d'animation

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires et qu'une déclaration sera effectuée au Centre de Gestion du Cher

Voté à l'unanimité.

Fait à Henrichemont Le 6 juillet 2022

Pour extrait conforme

Le Maire Gilles BUREA

Notifié publié sur le site de la collectivité

LE M10718088

Le secrétaire de séance Franck JANSONNIE

L'auxunul.